**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Partir en vacances d’été en voiture**

**Partir à l’étranger en toute sécurité et bien équipé**

***Berne, le 22.07.2022* – *Avant de partir en vacances d’été, il est recommandé de faire passer à son véhicule un contrôle de sécurité chez un garagiste de l’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA).***

La pression des pneus est-elle correcte lorsque la voiture est complètement chargée ? L’éclairage et la climatisation fonctionnent-ils correctement ? « Avant de partir, il est judicieux de s’informer auprès de professionnels sur le type d’équipement nécessaire dans tel ou tel pays », explique Markus Peter, responsable Technique & Environnement de l’UPSA.

En effet, si en Suisse, seul un triangle de panne fait partie de l’équipement obligatoire dans la voiture, dans de nombreux autres pays d’Europe, il faut emporter beaucoup plus d’équipement. « Il est en principe recommandé d’avoir un gilet fluorescent dans son véhicule. Dans de nombreux pays d’Europe, ils sont de toute façon obligatoires », explique Markus Peter. C’est le cas par exemple chez les voisins de la Suisse que sont l’Allemagne, l’Italie, la France et l’Autriche. Il est en outre obligatoire dans tous les pays de l’UE d’apposer, en plus du triangle de panne, l’autocollant CH sur le hayon du véhicule. Ceux qui ne veulent pas d’autocollant permanent sur leur véhicule peuvent se procurer un disque CH magnétique auprès de leur garagiste UPSA avant de partir à l’étranger et l’apposer sur leur voiture.

Markus Peter explique qu’en cas de déplacement dans des zones urbaines, il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles zones environnementales ou autres restrictions avant de commencer son voyage. Ceux qui voyagent en camping-car ou avec une caravane doivent connaître les différentes limitations de vitesse et réglementations en vigueur à l’étranger. Dans certains cas, des autocollants correspondants doivent également être apposés sur la remorque afin d’indiquer la vitesse maximale. Certains pays exigent également un panneau à rayures rouges et blanches pour signaler les porte-vélos montés à l’arrière.

Légende de la photo : Un petit contrôle chez le garagiste UPSA peut éviter de mauvaises surprises pendant les vacances. Source : iStock

**De plus amples informations** sont disponibles auprès de Markus Peter, Technique & Environnement UPSA, téléphone 031 307 15 29, e-mail markus.peter@agvs-upsa.ch **Coordination :** Monique Baldinger, Communication UPSA, tél. 031 307 15 26, courriel monique.baldinger@agvs-upsa.ch.

***L’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA)***

*La branche suisse de l’automobile est constituée d’une multitude de petites structures : fondée en 1927, l’UPSA est aujourd’hui l’association professionnelle et sectorielle des garagistes suisses comptant près de 4 000 petites, moyennes et grandes entreprises, des concessions automobiles ainsi que des établissements indépendants. Les 39 000 collaborateurs des entreprises UPSA – dont 9 000 personnes en formation – vendent, entretiennent et réparent la plus grande partie du parc automobile suisse qui compte environ 6 millions de véhicules.*

** Textes et photos disponibles en téléchargement sur le site** [**www.agvs-upsa.ch**](http://www.agvs-upsa.ch)**, dans la rubrique « Communiqués de presse »**

** Abonnez-vous à la newsletter de l’UPSA :** [**https://www.agvs-upsa.ch/fr/newsletter**](https://www.agvs-upsa.ch/fr/newsletter)

****